


ITINÉRAIRES DE DÉVIATION AJUSTÉS POUR LES POIDS LOURDS

À l'issue de l'observation du fonctionnement des déviations poids lourds en vigueur depuis le 30 janvier 2024, et compte tenu d'un taux élevé de non-respect des dits itinéraires de déviation, il est apparu nécessaire pour en assurer un meilleur respect de les ajuster comme suit :

- en provenance de l'Autoroute A13 en direction de Rouen, la sortie par l'échangeur de Petit-Couronne est **obligatoire**
- la sortie initialement autorisée via l'échangeur Franklin Roosevelt puis l'avenue Franklin Roosevelt, notamment pour accéder au centre routier, est **supprimée**
- l'accès au centre routier depuis l'Autoroute A13 se fait via l'échangeur de Petit-Couronne, la route des Docks et l'avenue Franklin Roosevelt

Ces adaptations apportées aux itinéraires de déviation poids lourds sont en vigueur depuis le 4 décembre 2024.

Le respect de ces itinéraires de déviation poids lourds permet de préserver la sécurité des personnels du chantier et des usagers, et limite la gêne occasionnée au droit des travaux de raccordement du pont Flaubert à la voie rapide Sud III.

Voir plan au verso 

Pour toute information ou question sur le chantier et les travaux : <https://www.acces-pontflaubert-rivegauche.fr>

Plan de localisation des déviations poids lourds

Voie rapide Sud III partiellement interdite aux poids lourds :
plan de déviation ajusté à compter
du 4 décembre 2024.

- Itinéraire de déviation Rouen > A13
- Itinéraire de déviation A13 > Rouen
- - - Itinéraire d'accès vers le centre routier
- ⋯ Zone de travaux
- Ouvrage définitif

0 200 400 m

